

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX, Maire

MEMBRES

Etaient présents :

En exercice :	15	M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Présents :	13	Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.
Votants :	15	Jean-Charles MARIE — M. Jean-Michel DUPONT –
Absents :	2	Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine THIRION – M. Philippe
Excusés :	0	MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M. Valentin MANGEOLLE

Date convocation :

07 juillet 2020

Absent (s) : M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY

Date affichage :

17 juillet 2020

Procuration (s) : M. Olivier BOURNEZ à Mme Pascale LABEUCHE - Mme Mélanie BOUERY à M. Jean-Luc DEVILLONI

M. Jean-Michel DUPONT est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 24/2020

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET CA 2019

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2019 en détail : les dépenses effectuées et recettes encaissées, les bordereaux de mandats, les bordereaux de titre de recettes, le compte de gestion dressé par le Receveur,
- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures

1°- A statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

2°- A statué sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE à l'unanimité les documents présentés.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 10 juillet 2020 – Le Maire, Jacky CHIPAUX